

Réseau ferré de France

Décision du 29 juillet 2002 portant délégation de signatureNOR : *EQUT0410055S*

Le président du Réseau ferré de France,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public Réseau ferré de France en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu la loi n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts du Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 12 juillet 2002 portant nomination du président de Réseau ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 9 juillet 2002 par laquelle ledit conseil a délégué une partie de ses pouvoirs à son président et à défini les principes de délégation de compétences du président à certains responsables de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 9 mars 2000 modifiée arrêtant la structure générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 20 novembre 2000 portant organisation de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 28 septembre 2000 portant nomination de Mme Savinas (Marie) en qualité de secrétaire du conseil d'administration,

Décide :

Délégation est donnée à Mme Savinas (Marie), secrétaire du conseil d'administration de Réseau ferré de France, pour signer toute attestation ou extrait de procès verbal relatif aux délibérations du conseil d'administration ainsi que toute certification de copies conformes.

J.-P. Duport